

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET COURSES D'ALSACE-LORRAINE DE MOTOCROSS SAISON 2010

1. Les Championnats Alsace-Lorraine

Les Ligues Motocycliste Régionale de Lorraine et d'Alsace mettent en compétition pour la saison 2010 les Championnats d'Alsace-Lorraine de Motocross suivants :

- **Championnat 85cc, Minimes-Cadets, classe 1, licences NJ2**
- **Championnat MX2, classe 2, licences NJ2, NCA, Inter**
- **Championnat MX1, classe 3-4, licences NJ2, NCA, Inter**
- **Championnat Kids, 65cc et 85cc, licences NJ1 à partir de 7ans**
- **Championnat Quads : selon règlement du Championnat Lorraine**

Ces championnats serviront également de support à chacun des championnats de ligue, isolement. Chaque ligue émettra un règlement spécifique à son championnat, en s'efforçant de s'appuyer sur le maximum de points du présent règlement.

Tout club désirant organiser une épreuve Alsace lorraine devront inscrire obligatoirement les catégories suivantes MX1, MX2 et CADET MINIMES pour prétendre avoir le championnat

Coueurs admis : Les pilotes licenciés dans un club lorrain ou alsacien, en possession d'une licence permettant de figurer dans les classements cumulés.

2. Les Classements annexes

Les nouveaux règlements fédéraux permettant un classement cumulé pour les détenteurs de licences NCB, les ligues d'Alsace et de Lorraine mettent en compétition trois classements annexes :

2.1 Trophée NCB Alsace-Lorraine OPEN ; classes 2-3-4, licences NJ2, NCB

Catégorie réservée aux pilotes NCB ou NJ2 jugés de niveau supérieur ; une liste de notoriété « Trophée » sera établie par chacune des commissions d'Alsace ou Lorraine.

Dans la semaine précédant l'épreuve voir le jour même, les commissions d'Alsace et de Lorraine, en commun accord, se réservent le droit de permuter un pilote selon son niveau et selon le nombre de pilotes NCB ou NJ2 inscrits. Chaque ligue admet les pilotes de l'autre ligue

2.2 Promos Alsace-Lorraine OPEN: classes 2-3-4, licences NJ2, NCB

Catégorie réservée aux pilotes NCB ou NJ2 jugés de niveau néophyte et ne figurants pas sur les listes de notoriété « Trophée » de chacune des commissions.

Dans la semaine précédant l'épreuve voir le jour même, les commissions d'Alsace et de Lorraine, en commun accord, se réservent le droit de permuter un pilote selon son niveau

Dans la semaine précédant l'épreuve voir le jour même, les commissions d'Alsace et de Lorraine, en commun accord, se réservent le droit d'annuler cette catégorie si le nombre de pilote inscrits des 2 catégories NCB est inférieur à 40. Chaque ligue admet les pilotes de l'autre ligue.

2.3 Motos anciennes : selon règlement du Championnat Lorraine

3. Engagements

3.1 Listes de notoriété (conditions d'inscription dans les différentes catégories)

- Les pilotes ayant été classés en 2009 dans les 10 premiers en Alsace-Lorraine MX1 et dans les 20 premiers en MX2 ne seront pas acceptés en Trophée ni en Promos. S'ils ont une licence NCB ils seront hors championnat, mais pourront participer aux épreuves Trophée en fonction des places disponibles.
- De même, les pilotes ayant été classés dans les 5 premiers en trophée 2009 devront s'inscrire obligatoirement en Championnat Alsace-Lorraine MX1 ou MX2, avec une licence NCA. S'ils gardent leur licence NCB, ils seront considérés comme hors championnat, mais pourront participer aux épreuves Trophée en fonction des places disponibles.
- Les 20 premiers du Trophée 2009 ne peuvent s'inscrire en Promos.

3.2 Inscription aux Championnats d'Alsace-Lorraine et aux classements annexes

Les pilotes désirant participer aux Championnats et aux Classements annexes Alsace-Lorraine 2010, devront remplir et signer obligatoirement le bulletin d'inscription individuel aux Championnats Alsace-Lorraine soit par courrier soit par E-mail (**aucune inscription par téléphone**)

au plus tard le 15 mars 2010 auprès de leur ligue respective, selon les règles de chacune.

Passée cette date-là, les pilotes MX1, MX2, Trophée et Promos seront considérés comme hors championnat et ne marqueront pas de points dans les classements cumulés. Le bulletin d'inscription et le calendrier seront transmis à tous les présidents de club et disponibles sur les sites internet de chaque ligue

3.3 Numéros de course

Les numéros de course seront attribués à l'année, selon les règles suivantes :

Les pilotes inscrits en championnat de France, conserveront leur numéro en championnat Alsace-Lorraine, s'ils le désirent.

- En 85cc, la ligue de Lorraine attribuera des numéros impairs, la ligue d'Alsace des numéros pairs. Les numéros de 1-50 attribués aux cadets et à partir du 51 aux minimes
- En MX1 et MX2, la ligue de Lorraine attribuera des numéros pairs, la ligue d'Alsace des numéros impairs.
- En TROPHEE et PROMOS, la ligue de Lorraine attribuera des numéros impairs, la ligue d'Alsace des numéros pairs
- En Kids, la ligue de Lorraine attribuera des numéros impairs, la ligue d'Alsace des numéros pairs. Les numéros de 1-50 attribués aux 85cc et à partir du 51 aux 65cc
- Pour les quads et motos anciennes, l'inscription se fait auprès des délégués lorrains des 2 disciplines selon le règlement lorrain

3.4 Droits d'engagements par course

25 €uros par course, pour toutes les catégories

12€ par course pour la catégorie Kids

Les bulletins d'engagement, les droits, ainsi qu'une enveloppe timbrée avec adresse pour la confirmation, doivent être envoyés par chaque pilote à chaque club organisateur, au plus tard 2 semaines avant l'épreuve (**sous peine de pénalité pouvant atteindre le doublage de l'engagement ou le refus selon le bon vouloir du club organisateur**).

Les clubs organisateurs confirmeront l'engagement, au moins une semaine avant l'épreuve, à chaque pilote et lui feront parvenir, le règlement particulier, les horaires.

3.5 Sponsoring

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements des Ligues en matière de sponsoring.

4 Déroulement d'une épreuve

4.1 Généralités

Le nombre de pilotes admis par catégories, après qualifications, sera égal à la capacité maximale du terrain

4.2 Championnat Alsace-Lorraine 85cc

Les pilotes de cette catégorie disputeront :

- 1 essai libre de 10'
- 1 essai chronométré de 15', pour l'ordre d'entrée en grille (pas de disqualifiés)
- 2 manches de 15'+1 tour

Un classement scratch sera établi. Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche.

4.3 Championnat Alsace-Lorraine MX1 et MX2

Les pilotes de chacune de ces catégories disputeront :

- 1 essai libre de 15' et
- 1 essai chronométré de 15', servant de qualifications, si nécessaire, et d'ordre d'entrée en grille
- 2 manches de 20'+1 tour

A l'issue des deux manches, un classement scratch sera établi.

Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche

4.4 Qualifications

En cas de nombre d'inscrits supérieurs à la capacité du terrain la séance d'essai chrono sert également de qualifications

Les pilotes non qualifiés MX1 ou MX2 seront admis dans l'autre catégorie jusqu'à concurrence de la capacité du terrain ; ils ne marqueront pas de points en championnats dans ce cas là.

Cas particuliers extrêmes : Dans la semaine précédant l'épreuve, les délégués, en relation avec l'organisateur, pourront, en cas d'un nombre nettement insuffisant de pilotes inscrits MX1 ou MX2, compléter les catégories par des pilotes d'une autre catégorie ou hors-ligue, selon des critères objectifs (résultats et temps chronos des épreuves précédents, par exemple).

4.5 TROPHEE NCB et PROMO NCB Alsace-Lorraine OPEN

Les pilotes de chacune de ces catégories disputeront :

- 1 essai libre de 10'
- 1 essai chronométré de 10', servant d'ordre d'entrée en grille
- 2 manches de 15'+1 tour

A l'issue des deux manches, un classement scratch sera établi. Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche

4.6 KIDS

- Au minimum 1 essai libre de 10' et si possible un essai chronométré de 10'
- 2 manches de 8'+1 tour

4.7 MOTOS ANCIENNES

Les pilotes de chacune de ces catégories disputeront :

- 1 essai libre de 10'
- 2 manches de 10'+1 tour

A l'issue des deux manches, un classement scratch sera établi. Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche

4.8 QUADS

Les pilotes de chacune de ces catégories disputeront :

- 1 essai libre de 10'
- 1 essai chronométré de 10', servant d'ordre d'entrée en grille
- 2 manches de 15'+1 tour

A l'issue des deux manches, un classement scratch sera établi. Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche.

4.9 Attribution des points

Barème Championnat de France

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points toutes catégories	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les points seront attribués pour chaque manche figurant sur le rapport de clôture. Pour être classés, les pilotes devront franchir avec leur machine la ligne d'arrivée dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur et avoir parcouru 50% de la distance du vainqueur.

5 Officiels

5.1 Délégués

Un délégué de chaque Commission de Motocross sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le Président de la Commission de Motocross désignera son remplaçant.

5.2 Jury

En fonction du règlement fédéral

Le délégué de Ligue organisatrice est de droit président du jury; il doit être titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide.

6 Parc coureur

L'organisateur devra prévoir l'affichage des horaires, des listes de pilotes et des résultats dans le parc coureur, sur un tableau d'affichage. Il veillera également à mettre en place des sanitaires, ainsi que de l'eau non-potable en quantité suffisante, en fonction de l'état du terrain et des conditions météorologiques. Un endroit à proximité du parc coureur sera choisi. Les pilotes sont tenus de ramener leurs détrit.

Écologie et sécurité :

- Aire de lavage

Si possible les clubs organisateurs prévoiront un emplacement « aire de lavage » alimenté d'eau dans le parc coureur. Le lavage des motos en dehors de cette aire étant formellement interdit

- Tapis absorbant obligatoire sous les motos dans le parc coureur
- Le port du casque est obligatoire lors de tout déplacement en moto dans le parc coureur que ce soit par le pilote ou un accompagnateur
- Port de la protection dorsale est obligatoire

En course, le port de la protection dorsale est obligatoire selon le règlement et les normes fédérales.

Tout pilote, responsable de ses accompagnateurs, contrevenant à ces nouvelles règles pourra se voir exclu de la course sur décision du Jury.

7. Règlements particuliers

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

8. Contrôle technique

8.1 Machines et équipements

Les machines et équipements devront être conformes aux règlements fédéraux en vigueur. Le Livret Technique 2010, remis à chaque pilote en début de saison, devra être présenté lors de chaque contrôle technique. **En cas de non présentation de ce carnet, le pilote se verra pénalisé de 10 points au classement général**

8.2 Numéros

Les numéros de course seront de taille réglementaire. Les couleurs fluo sont interdites. Les plaques seront solidement fixées, propres et vierges de toute inscription ou autocollant autre que le numéro de course. Les couleurs des plaques et des numéros sont celles en vigueur en Championnat de France, c'est-à-dire :

- classe 1 : plaque blanche, numéros noirs
- classe 2 : plaque noire, numéros blancs
- classe 3 : plaque blanche, numéros noirs
- classe 4 : plaque blanche, numéros noirs.
- Kids : plaque bleu, numéros blanc

Le changement de moto est autorisé entre 2 manches, sous réserve de rester dans la même cylindrée et d'en avoir informé le Délégué du Championnat.

Les machines non conformes ne pourront pas prendre le départ. Des contrôles techniques auront lieu avant chaque épreuve

8.3 Transpondeurs

Les machines devront être obligatoirement munies des transpondeurs dès qu'elles pénètrent sur le circuit que ce soit aux essais ou en manches.

En cas de non-respect, le pilote se placera en dernier sur la grille de départ pour les 2 manches

9. Parc d'attente

Les clubs organisateurs devront installés impérativement un parc d'attente se situant à proximité de la grille de départ. Il devra être aménagé de façon à ce que les pilotes puissent y poser leur machine à un emplacement défini dans l'ordre d'entrée sur la grille de départ.

Hormis les officiels préposés à la grille et les pilotes, toute personne devra quitter le parc d'attente dès le lancement de la procédure de départ.

Il est formellement interdit de fumer dans le parc d'attente.

10. Départs

Le placement sur la grille pour toutes les manches de championnat se fera selon l'ordre des essais qualificatifs. Si les essais chronométrés ne peuvent avoir lieu, le placement se fera selon le classement général provisoire.

Si possible, la procédure de départ est celle en vigueur en Championnat de France. La distance entre la grille de départ et la moto sera de 50cm maximum. **Le refus d'obtempérer peut entraîner l'exclusion de la manche par le Directeur de Course.**

11. Récompenses

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix.

Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix :

- Championnat 85cc : 1 coupe aux 3 premiers Cadets, 1 coupe aux 3 premiers Minimes.
- Championnat MX2 : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier 125- 2T
- Championnat MX1 : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée NCB : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier 125-2T
- Promo NCB : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier 125-2T
- Kids : 1 coupe aux 3 premiers 65cc et 1 coupe aux 3 premiers 85cc
- Motos anciennes: 1 coupe aux 3 premiers
- Quads : 1 coupe aux 3 premiers

12. Réclamation

Les réclamations devront être formulées par écrit au directeur de course, dans les 30 minutes suivant la proclamation des résultats et être accompagnées d'un chèque de 75 €uros qui sera restitué en cas de bien fondé de la réclamation. Toute réclamation concernant le classement du Championnat d'Alsace provisoire ou définitif devra parvenir par écrit, au maximum, dans les 15 jours après la course concernée, au président de la Commission de Motocross. Lorsqu'il s'agit d'une réclamation technique entraînant un démontage moteur, une caution de 75 €uros pour les moteurs

2 temps et de 150 €uros pour les moteurs 4 temps sera demandée. Cette somme sera remboursée, si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

13 Classement général des Championnats

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

13.1 Points bonifications

Le jour d'une épreuve Alsace-Lorraine, les pilotes participants à une course de niveau supérieur se verront attribués des points bonifications selon le barème ci-dessous.

Les catégories suivantes sont considérées comme épreuves de niveau supérieur : Grand-Prix, Championnat d'Europe, Elite, National 125, National 250/500, Championnat de France Junior, Championnat de France Cadet, Minivert, Championnat de France Super Cross, Coupe des Régions, Championnat de l'Est et Interligne 85cc. **Sont exclus les courses de marque**

Barème points bonifications par manche de Championnat de niveau supérieur (les 2 meilleures manches s'il y en a trois lors d'une épreuve)

- 1er au 5ème : 25 points
- 6ème au 10ème : 20 points
- 11ème au 30ème : 16 points

13.2 Récompenses de fin de saison

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison :

- Championnat 85cc : 1 coupe aux 3 premiers Cadets, 1 coupe aux 3 premiers Minimes.
- Championnat MX2 : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier 125- 2T
- Championnat MX1 : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe pour le 1er Vétéran (plus de 38 ans)
- Trophée NCB : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier 125-2T
- Promo NCB : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier 125-2T
- Kids : 1 coupe aux 3 premiers 65cc et 1 coupe aux 3 premiers 85cc
- Motos anciennes: 1 coupe aux 3 premiers
- Quad : 1 coupe aux 3 premiers

13.3 Ex aequo

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex æquo subsistent, par la meilleure place dans la dernière manche comptant pour le Championnat.

14 Litiges

Pour tous les litiges ne concernant pas l'épreuve proprement dite, les pilotes devront s'adresser à leur président de Club, qui transmettra à la Commission de Motocross.

15 Délégués

DELEGUES LORRAINS

- **MX1 et Promos Open :**
 - **Philippe MULLER** 8, rue des coteaux 54380 SAIZERAIS Tél : 06.89.13.84.71
- **MX2 et Trophée Open :**
 - **Marie PARISET** 28 Grande Rue 54700 JEZAINVILLE Tél : 03.83.82.53.84
- **Minimes Cadets:**
 - **Jérôme CASSIN** 18, rue du bois Salmon 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU Tél : 03.29.89.60.63
- **Motos Anciennes :**
 - **Richard OPALINSKI** 5, rue Maillefaine 88600 BOIS LE CHAMP Tél : 03.29.50.09.81
- **QUADS :**
 - **Christian MAURICE** 1, rue du ruisseau 57670 LENING Tél : 06.87.50.81.09
- **KIDS :**
 - **Evelyne SINICCO** 7, ruelle des pigeons 57590 DELME Tél : 03.87.86.46.65

DELEGUES ALSACIENS

- **MX1, MX2, Minimes Cadets, Trophée Open et Promos Open** (en fonction de leur présence aux épreuves)
 - **Serge THOMANN** 13 allée des Colibris 68390 BATTENHEIM
Tél : 06 84 54 81 33 E-mail : sergethmann-lmra@orange.fr
 - **Thierry POMMIER** 12 rue de la Chenaie 57370 ST JEAN KOURTZENRODE
Tél : 06 86 96 13 22 E-mail : thierry.adoniscréations@orange.fr
 - **Jean-Luc MULLER** 8 place des Charmes 67850 OFFENDORF
Tél : 06 09 42 32 48 E-mail : jean-luc.muller@sfr.fr
- **KIDS**
 - **Hervé FAUST** 50 rue d'Ensisheim 68110 ILLZACH
Tél : 03 89 50 37 50 E-mail : rohr.wanner@bluewin.ch